



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	PARODONTAX EXTRA FRESH TOOTHPASTE (1000PPM FLUORIDE) MFC04181
No. d'enregistrement	-
Synonymes	PARODONTAX WHITENING TOOTHPASTE * MFC04181 * FLUORURE DE SODIUM , produit formulé.
Date de publication	08-Novembre-2021
Numéro de version	01

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Oral Care

Cette fiche de données de sécurité est rédigée de manière à fournir des informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement aux personnes qui manipulent ce produit formulé sur leur lieu de travail. Elle n'a pas pour but de fournir des informations relatives à l'utilisation médicale du produit. Dans ce cas, les patients doivent consulter les informations relatives à la prescription/la notice/l'étiquette du produit ou consulter leur pharmacien ou leur médecin. Pour connaître les informations relatives à la santé et à la sécurité concernant les substances utilisées pour la fabrication, consulter la fiche de données de sécurité de chaque substance.

Utilisations déconseillées Aucune autre utilisation n'est conseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NOM DE LA SOCIETE	GlaxoSmithKline UK
Adresse :	980 Great West Road Brentford, Middlesex TW8 9GS UK
Téléphone:	+44-20-8047-5000 (General Inquiries)
Courrier électronique :	msds@gsk.com
Site web:	www.gsk.com

### À contacter en cas d'urgence

Téléphone:	VERISK 3E GLOBAL INCIDENT RESPONSE +(44) 20 35147487 ou 0 800 680 0425 (In country) +(1) 760 476 3961 (International) 24/7; multi-language response
Numéro de contrat :	334878

## Section 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

#### Dangers pour la santé

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Peut causer une réaction allergique cutanée.
-------------------------	-------------	---

#### Résumé des dangers

Peut causer une réaction allergique cutanée. Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires. Voir la section 11 de la FDS pour plus d'informations sur les dangers pour la santé.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient :	CHAMOMILE OIL, CORNMINT OIL TERPENELESS, ESSENCE DE MENTHE, OPTAMINT POLAR FROST 822121, SAGE OIL
------------	---

## Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger

H317

Le mélange ne répond pas aux critères de classification.  
Peut causer une réaction allergique cutanée.

## Conseils de prudence

### Prévention

P261

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

P272

Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.

P280

Porter des gants de protection.

### Intervention

P321

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Stockage

Non disponible.

### Élimination

P501

Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

## Informations supplémentaires de l'étiquette

1,248 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue. 69,708 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. 74,048 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 74,048 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue. EUH208 - Contient ESSENCE DE MENTHE, CORNMINT OIL TERPENELESS, CHAMOMILE OIL, SAGE OIL. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3. Autres dangers

Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Voir la section 11 de la FDS pour plus d'informations sur les dangers pour la santé.

## Section 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Cocamidopropylbétaine	1,2	61789-40-0 263-058-8	-	-	
					<b>Classification</b> : Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 2;H411
CORNMINT OIL TERPENELESS	0,963	68917-18-0	-	-	
					<b>Classification</b> : Acute Tox. 4;H302;(ATE: 1240 mg/kg), Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 2;H411
ESSENCE DE MENTHE	0,963	8006-90-4	-	-	
					<b>Classification</b> : Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 2;H411
CHAMOMILE OIL	0,624	NON ATTRIBUE	-	-	
					<b>Classification</b> : Flam. Liq. 3;H226, Skin Sens. 1;H317, Asp. Tox. 1;H304, Aquatic Chronic 2;H411
OPTAMINT POLAR FROST 822121	0,5	NON ATTRIBUE	-	-	
					<b>Classification</b> : Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Chronic 3;H412
FLUORURE DE SODIUM	0,221	7681-49-4 231-667-8	-	009-004-00-7	#
					<b>Classification</b> : Acute Tox. 3;H301;(ATE: 100 mg/kg), Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
SAGE OIL	0,146	8016-64-6	-	-	
<b>Classification :</b> Flam. Liq. 3;H226, Acute Tox. 4;H302, Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, STOT SE 2;H371, Asp. Tox. 1;H304, Aquatic Chronic 2;H411					

Autres composés sous les niveaux déclarables 95.383

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.  
M : facteur M  
PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.  
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.  
Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

**Commentaires sur la composition** Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

### Section 4: Premiers secours

**Informations générales** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger. L'évaluation des risques doit déterminer la nécessité d'un pré-placement et d'une surveillance sanitaire périodique.

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Si la respiration est difficile, de l'oxygène doit être administré par le personnel formé. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent. Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.

**Contact avec la peau** Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**Contact avec les yeux** Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

**Ingestion** En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas d'ingestion d'une quantité importante de produit, contactez immédiatement le centre antipoison. Ne provoquez pas le vomissement sans consultation du centre antipoison.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Peut causer une réaction allergique cutanée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Aucun antidote spécifique connu. Traiter suivant les protocoles localement admis. Pour des directives supplémentaires, se reporter aux informations de posologie en cours ou au centre d'information antipoison local.

### Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Assume that this product is capable of sustaining combustion.

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** Eau. Mousse Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucun à notre connaissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

**Méthodes particulières d'intervention** Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

### Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Porter l'équipement personnel de protection approprié.

## Pour les secouristes

Garder à distance tout personnel non nécessaire. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un jet d'eau pour réduire la vapeur ou pour détourner le nuage de vapeur.

Grands déversements : Arrêter l'écoulement du produit si cela ne présente pas de risque. Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Petits déversements : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients convenables, couverts et étiquetés.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## Section 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Éviter les expositions prolongées. Veiller à une ventilation adéquate. Porter l'équipement personnel de protection approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Oral Care

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

##### GSK

##### Composants

Composants	Type	Valeur	Forme
Cocamidopropylbétaine (CAS 61789-40-0)	OHC	1	>1000 - ≤5000 mcg/m3
	PDE	3000 mcg/day 10000 mcg/day	Parenteral, Inhalation Oral(e) , Dermale
Hydrogénocarbonate de sodium (CAS 144-55-8)	OHC	1	>1000 - </=5000 mcg/m3

##### La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)	STEL limite d'exposition à court terme	4 MG/M3	Fraction inhalable.
	VME	1 MG/M3	Fraction inhalable.
GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE) (CAS 56-81-5)	STEL limite d'exposition à court terme	100 MG/M3	Fraction inhalable.
	VME	50 MG/M3	Fraction inhalable.

##### UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Composants	Type	Valeur
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)	VME	2,5 MG/M3

### Valeurs limites biologiques

#### Suisse. Suisse. BAT-Werte (Valeur biologique tolérable sur le lieu de travail selon la SUVA)

Composants	Valeur	Déterminant	Spécimen	Heure d'échantillonnage
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)	4 mg/l	Fluorure	Urine	*

\* - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

**Procédures recommandées de contrôle** Suivre les procédures standard de surveillance.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)** Non disponible.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)** Non disponible.

#### Directives au sujet de l'exposition

**Suisse – Valeurs limites d'exposition aux postes de travail de la SUVA : Désignation « Peau »**

FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)

Résorption via la peau

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques appropriées** Une ventilation générale est généralement suffisante. Pour les opérations impliquant cette matière, une approche de contrôle d'exposition est établie sur la base des VLEP/Catégorie des risques professionnels et de l'évaluation des risques rattachés à un site ou à une opération spécifique.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Suivre toutes les réglementations locales si un équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé sur le lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage** Non nécessaire en général. En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé. (par exemple EN 166).

#### Protection de la peau

**Protection des mains** Non nécessaire en général. Choisir des gants de protection chimique adaptés (EN 374) d'indice de protection 6 (durée de perméation > 480 minutes).

**- Autres** Non nécessaire en général. Porter des vêtements de protection appropriés pour protéger contre les éclaboussures et la contamination. (Norme EN 14605 pour les liquides et norme EN ISO 13982 pour les particules solides).

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Lorsque des aérosols/particules respirables sont formés, utiliser un masque et des filtres appropriés aux gaz et vapeurs de composés organiques et inorganiques, aux acides inorganiques, aux composés alcalins et aux particules toxiques (cf. norme EN14387).

**Risques thermiques** Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

**Mesures d'hygiène** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Pour obtenir des conseils sur les méthodes de surveillance adaptées, demander conseil à un professionnel qualifié dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

#### Contrôle d'exposition de l'environnement

**Indications de danger et recommandations de contrôle** Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

### Section 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide.

**Forme** Pâte.  
Pump/tube.

**Couleur** Non disponible.

**Odeur** Non disponible.

**Point de fusion/point de congélation** Non disponible.

**Boiling point or initial boiling point and boiling range** Non disponible.

**Inflammabilité (solide, gaz)** Non applicable.

#### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

**limite inférieure d'inflammabilité (%)** Non disponible.

<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Particle characteristics</b>	Non disponible.
<b>Other safety characteristics</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non établi.
<b>Pourcentage de composés volatils</b>	19,3 % évalué

## Section 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Contact avec des substances incompatibles.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Des oxydants forts.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun à notre connaissance. Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

## Section 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
-------------------------------	---

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Peut être nocif par ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.

<b>Symptômes</b>	Peut causer une réaction allergique cutanée.
------------------	--

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Risque faible attendu dans des conditions de manipulation industrielle courante par un personnel qualifié.
-----------------------	--

Composants	Espèce	Résultats d'essais
CHAMOMILE OIL		
<b><u>Aigu</u></b>		
<b>Dermale</b>		
DL50	lapin	> 5 g/kg
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	> 5 g/kg

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Cocamidopropylbétaine (CAS 61789-40-0)		
<b>Aigu</b>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	souris	> 2000 mg/kg
CORN MINT OIL TERPENELESS (CAS 68917-18-0)		
<b>Aigu</b>		
<b>Oral(e)</b>		
<i>Liquide</i>		
DL50	rat	1240 mg/kg
ESSENCE DE MENTHE (CAS 8006-90-4)		
<b>Aigu</b>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	2426 mg/kg
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.	
<b>Corrosivité</b>		
ESSENCE DE MENTHE		Recherche bibliographique Résultat: Positif
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Œil</b>		
ESSENCE DE MENTHE		Recherche bibliographique Résultat: Mild/moderate Irritant
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Aucune étude n'a été conduite.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Le produit contient une petite quantité d'une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique par contact avec la peau.	
<b>Sensibilisation</b>		
ESSENCE DE MENTHE		Recherche bibliographique Résultat: Positif
<b>Mutagenicité des cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Mutagenicité</b>		
CHAMOMILE OIL		Ames Assay Résultat: Négatif
<b>Carcinogénicité</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)		3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
<b>Toxicité reproductrice</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Non attribué.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Non attribué.	
<b>Danger par aspiration</b>	Non établi.	
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucune information disponible.	
<b>11.2. Informations sur les autres dangers</b>		
<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Non disponible.	
<b>Autres informations</b>	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.	

## Section 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Pas de données disponibles pour ce produit Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.

Composants	Espèce		Résultats d'essais
Cocamidopropylbétaine (CAS 61789-40-0)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aigu</i>			
Algue	CE50	Algues vertes (scenedesmus subspicatus)	0,55 mg/l, 96 Heures
	NOEC (concentration sans effet observé)	Algues vertes (scenedesmus subspicatus)	0,09 mg/l, 96 Heures
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	6,5 mg/l, 48 Heures
	NOEC (concentration sans effet observé)	Puce d'eau (daphnia magna)	1,6 mg/l, 48 Heures
Microtox	CMI	Pseudomonas	> 3000 mg/l, 16 Heures
Poisson	CE50	poisson zèbre (Adult Brachydanio rerio)	2 mg/l, 96 Heures Conditions d'essai semi-statiques
	NOEC (concentration sans effet observé)	poisson zèbre (Adult Brachydanio rerio)	1,7 mg/l, 96 Heures Conditions d'essai semi-statiques
<i>Chronique</i>			
Crustacé	LOEC (concentration avec effet mineur observé)	Puce d'eau (daphnia magna)	3,6 mg/l, 21 Jours
	NOEC (concentration sans effet observé)	Puce d'eau (daphnia magna)	0,9 mg/l, 21 Jours
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)			
<i>Aigu</i>			
	CI50	Boues activées	2930 mg/l, 3 Heures
<b>Aquatique</b>			
<i>Aigu</i>			
Algue	CE50	Algues vertes (selenastrum capricornutum)	272 mg/l, 96 Heures
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	340 mg/l, 48 Heures Essai statique
Poisson	CE50	poisson larvivoire (Adult Gambusia affinis)	418 mg/l, 96 Heures Essai statique
		Truite arc-en-ciel (Juvenile Oncorhynchus mykiss)	108 mg/l, 96 Heures Essai statique
		Vairon (Juvenile Pimephales promelas)	180 mg/l, 96 Heures Static renewal test
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Biodégradabilité</b>			
<b>Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie – intrinsèque)</b>			
Cocamidopropylbétaine	97 %, 28 jours Modified Zahn-Wellens, DOC removal., Boues activées		
	99 %, 28 jours Modified Zahn-Wellens, DOC removal., Boues activées		
<b>Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie – rapide)</b>			
Cocamidopropylbétaine	100 %, 20 Jours Test de Sturm Modifié ., Boues activées		
	84 %, 30 jours Essai de fiole fermée, Boues activées		
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Pas de données disponibles pour ce produit		



Coefficient de  
bioconcentration (BCF)  
FLUORURE DE SODIUM

2,3 MESURE

- 12.4. Mobilité dans le sol      Aucune donnée disponible.
- Mobilité en général      Non disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB      Non disponible.
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien      Non disponible.
- 12.7. Autres effets néfastes      Non disponible.

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Déchets résiduaire**      Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
- Emballages contaminés**      Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
- Code des déchets UE**      Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
- Informations / Méthodes d'élimination**      Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Eliminer conformément à toutes les réglementations applicables.
- Précautions spéciales**      Eliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

## Section 14: Informations relatives au transport

### ADR

- 14.1. Numéro ONU      Non disponible.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU      Non disponible.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- Classe      Non disponible.
- Danger subsidiaire      -
- 14.4. Groupe d'emballage      Non disponible.
- 14.5. Dangers pour l'environnement      Non.
- Dispositions particulières      Non disponible

### RID

- 14.1. Numéro ONU      Non disponible.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU      Non disponible.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- Classe      Non disponible.
- Danger subsidiaire      -
- 14.4. Groupe d'emballage      Non disponible.
- 14.5. Dangers pour l'environnement      Non.

### ADN

- 14.1. Numéro ONU      Non disponible.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU      Non disponible.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- Classe      Non disponible.
- Danger subsidiaire      -
- 14.4. Groupe d'emballage      Non disponible.
- 14.5. Dangers pour l'environnement      Non.

### IATA

- 14.1. UN number      Not available.
- 14.2. UN proper shipping name      Not available.
- 14.3. Transport hazard class(es)      Not available.

<b>Subsidiary class(es)</b>	-
<b>14.4. Packing group</b>	Not available.
<b>Labels required</b>	Not available.
<b>14.5. Environmental hazards</b>	No.

#### IMDG

<b>14.1. UN number</b>	Not available.
<b>14.2. UN proper shipping name</b>	Not available.
<b>14.3. Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	Not available.
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>14.4. Packing group</b>	Not available.
<b>14.5. Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No.
<b>EmS</b>	Not available.
Non disponible.	
<b>14.7. Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code</b>	Non applicable.

## Section 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

#### Autres réglementations UE

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

N'est pas listé.

<b>Autres réglementations</b>	Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.
<b>Réglementations nationales</b>	<p>Selon la Directive 92/85/CEE et ses amendements, les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec le produit s'il existe le moindre risque d'exposition.</p> <p>Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.</p>

**Suisse. Tableaux 1A-3B des substances soumises à OCPCh, Ordonnance sur le contrôle des produits chimiques utilisables à des fins civiles et militaires (OCPCh)**

N'est pas listé.

<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	<p>Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.</p> <p>Un ou plusieurs composants du mélanges ne sont pas répertoriés dans les inventaires EINECS ou ELINCS.</p>
---	---

**Section 16: Autres informations**

<b>Liste des abréviations</b>	Non disponible.
<b>Références</b>	Détermination des risques par GSK
<b>Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange</b>	La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.
<b>Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement</b>	<p>H226 Liquide ou vapeur inflammable.</p> <p>H301 Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H315 Provoque une irritation de la peau.</p> <p>H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
<b>Informations relatives à la révision</b>	Aucun(e).
<b>Informations de formation</b>	Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Les renseignements et les recommandations de cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, exactes à la date de publication. Aucun élément n'y sera considéré produire une garantie, implicite ou explicite. Il incombe à l'utilisateur de déterminer l'applicabilité de ces renseignements ainsi que la pertinence de la matière ou du produit à quelque fin que ce soit.